

Séance du jeudi 08 octobre 2020

Date de la convocation: 05/10/2020

Membres en
exercice :

Présents : 11

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt et le huit octobre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Anne COLLINOT,
Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER,
Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY,
Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Joël BOISSIERE par Anne COLLINOT, Barbara
LOUCHART par Olivier MAGUET

Excusés : Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU

DECISION MODIFICATIVE No 2 SUR LE BUDGET DE L'EAU - (D 2020 099)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien, réparations réseaux	-21.00	
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles Amortissement travaux	21.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2156 - 25	Matériel spécifique d'exploitation Branchements plomb	21.00	
28156 (040)	Matériel spécifique d'exploitation Amortissement travaux		21.00
TOTAL :		21.00	21.00
TOTAL :		21.00	21.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à Châtel-Censoir, les jour, mois et an que dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

RF Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/11/2020 089-218900918-20201008-D_2020_099-DE

Le Maire

Olivier MAGUET